

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIELLA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIELLA**

Nombre de membres du Conseil Municipal
en exercice : 15
qui ont délibéré : 13
Date de la convocation : 02/12/2024

**Séance du 12/12/2024
N° 40/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi douze décembre à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 2 décembre 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe LANGLADE,

Étaient présents : 12 Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Christine BILLÉ, Françoise BOURHIS , Cindy CALESTROUPAT, Agnès CLARAC , Sophie LAPORTE, Nicolas DARZAC, Christian FROUIN, Cédric LABORDE, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Jacques LASSERRE, Guillaume LESCLOUPE.

Excusés : 1 : Bastien LANNUSSE
Absent : 2 : Alice DABADIE, Vincent BERDOULET
Pouvoir : 1 : Bastien LANNUSSE à Christophe LANGLADE

Objet : Modification du tableau des emplois de la Commune de VIELLA à compter du 1^{er} janvier 2025

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil municipal durant sa séance du 31 octobre 2024,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à la réglementation relative au personnel de la commune, il convient de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2025.

En effet, depuis le 1^{er} juillet 2024, Monsieur Quentin TAMBOURRE ne fait plus partie des effectifs de la commune à la suite d'une mutation. Il est ainsi proposé de supprimer ce poste vacant, pour en créer un nouveau avec une quotité horaire plus réduite et adaptée au besoin de la commune.

Le Conseil municipal s'est prononcé lors de la précédente séance, en faveur de la création d'un emploi permanent de catégorie C sur le service technique, à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- Les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

EMPLOI	NBR	DUREE hebdo	MISSIONS	CADRE D'EMPLOI
Agent technique polyvalent	1	35h	Entretien et gestion des bâtiments communaux, du cimetière, de la piscine municipale, des voies publiques, du terrain de sports, des espaces verts et naturels, des	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

			sentiers de randonnées, etc. Travaux d'investissement en régie. Embellissement et fleurissement du village. Polyvalence suivant nécessités de service (maçonnerie, peinture, jardinerie, élagage, mécanique, petit outillage, nettoyage).	
Agent technique polyvalent	1	20h	Entretien et gestion des bâtiments communaux, du cimetière, de la piscine municipale, des voies publiques, du terrain de sports, des espaces verts et naturels, des sentiers de randonnées, etc. Travaux d'investissement en régie. Embellissement et fleurissement du village. Polyvalence suivant nécessités de service (maçonnerie, peinture, jardinerie, élagage, mécanique, petit outillage, nettoyage).	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
Agent d'entretien des locaux	1	3h	Entretien des locaux de la mairie (secrétariat, bureau du maire, salles de réunions)	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
Secrétaire générale de mairie	1	35h	Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil municipal. Préparation et exécution du budget. Secrétariat des affaires générales. Accueil du public Polyvalence suivant nécessités de service (subventions, relations avec l'intercommunalité, etc)	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

- Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits aux chapitres du budget 2025 prévus à cet effet.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

ou

- à 13 voix pour
- à 0 voix contre
- à 0 abstention(s)

Fait à VIELLA le 13 décembre 2024
Le Maire,
Christophe LANGLADE

Affiché et expédié
en Sous-Préfecture de Mirande
Pour extrait conforme,

